

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 16 septembre 2024, à 19h00, à la salle communautaire,
située au 1010, chemin Ste-Claire, Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Réjean Fournier	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Natasha Pagé	Directrice générale
Sont absents :	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Nancy Carles	Secrétaire-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

2024-09-185 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M^{me} Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

2024-09-186 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2024-09-187 – OCTROI DU CONTRAT DE LA MISE À JOUR DE LA CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE PROJET ARCHAMBAULT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Beaudette a mandaté la FQM (Fédération québécoise des municipalités) pour effectuer une demande de prix de service professionnels visant la mise à jour de la caractérisation écologique et des recommandations techniques pour le projet Archambault.

CONSIDÉRANT QUE la FQM a analysé les soumissions et l'analyse démontre que Avizo Experts-Conseils Inc. possède la soumission la plus basse. Le montant est estimé à 38 125.71 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère M^{me} France Rivet, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Avizo Experts- Conseils Inc. pour la mise à jour de la caractérisation écologique et recommandations techniques concernant le projet Archambault.

2024-09-188 – PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-09-189 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19H10.

M^{me} Natasha Pagé
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.